

Sujet : Saint Josse la dense

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs conseillers communaux,

Il est une expression dans la langue de Vondel que l'on entend souvent, et parfois à tort et à travers, dans le monde de la gestion d'organisations et d'entreprises : "meten is weten", "mesurer c'est savoir".

En ce qui concerne la politique communale tennodoise, la lecture des statistiques bruxelloises peut être utile pour définir les priorités de l'action publique et leur adéquation avec les grands objectifs que ce conseil a fixé, notamment en matière écologique en ces temps de crise et d'urgence reconnue.

L'une de ces statistiques concerne le taux d'occupation du sol, en d'autres termes le pourcentage du sol de notre commune recouvert de constructions qui, non seulement, l'imperméabilisent, mais en outre, en font disparaître une large gamme d'espèces végétales et animales.

Autre problème causé par cette situation, la gestion des eaux de pluies : ne pouvant plus pénétrer dans les sols, celles-ci ruissellent en surface ou viennent surcharger les égouts, dont on connaît par ailleurs l'état.

Par ailleurs l'assèchement des eaux souterraines naturelles ou la perturbation de leur trajet par des travaux de fondations plus profonds peut aussi entraîner des mouvements de sol comme nous l'avions rappelé récemment à l'occasion de la demande d'avis sur les projets de tours rue de la loi.

On sait aussi que des jardins sont transformés en cours, voir bâtis, ce qui impacte le taux d'imperméabilisation/occupation du sol, lequel est, dans notre commune, de plus de 60% et ne cesse d'augmenter, se doublant en outre d'une montée en hauteur d'un certain nombre de bâtiments : c'est ainsi que l'on constate l'apparition de près de 500 nouveaux logements en 5 ans (2013-2018), pour partie liée à ces phénomènes.

Si l'accroissement démographique de la région bruxelloise nécessite évidemment une augmentation du nombre de logement, il faut aussi que cette évolution se fasse d'une manière maîtrisée et sans transformer certaines communes en nouveau Hong-Kong aux logements exigus et entassés les uns sur les autres.

Or la taille moyenne des logements à Saint Josse est déjà en baisse du fait des autorisations de subdivision de biens (y compris dans le cadre de projets communaux, comme déjà évoqué lors de précédents conseils communaux), alors qu'elle est déjà la plus basse de la région bruxelloise : les chiffres, plus anciens puisque datant de 2001, évoquent une superficie moyenne de 63 m² alors que la moyenne régionale était de 74 m² : avec les subdivisions survenues depuis lors, nos concitoyens vivent dans des espaces toujours plus étriqués...

Cet accroissement de la densité n'est pas sans conséquences sur le vivre ensemble, et ce à de nombreux niveaux : on connaît tous la problématique du parking, mais il y a aussi des problèmes de vivre ensemble (conflits de voisinage, ...), de propreté publique, voire même de santé mentale comme en attestent diverses études.

A l'heure où la Flandre s'est dotée d'une législation stop-béton et où la Wallonie s'apprête à faire de même en vue de préserver ses terres de l'appétit des promoteurs, Saint-Josse ne devrait-elle pas se doter d'un règlement similaire ?

De même, ne faut-il pas stopper la construction de nouveaux logements et ne plus autoriser que la destruction/reconstruction à volume constant ou la rénovation lourde ? Ne devrions nous pas inscrire cela dans nos règlements dans le cadre de notre plan de lutte en faveur de l'environnement ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire
Conseiller Communal

Camerasysteem voor controle rijverbod Leuvensesteenweg ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid.

Sinds april 2019 is de Leuvensesteenweg in Sint-Joost-ten-Node overdag in theorie autovrij. Het verbod wordt echter op grote schaal genegeerd. Een persbericht van Bruzz op 28.01.2020 informeert ons nu dat er een camera met nummerplaatherkenning werd geïnstalleerd om overtreders automatisch te beboeten. Maar bij gebrek aan akkoord met het gemeentebestuur werkt het systeem nog niet.

Het Madouplein en de ruime omgeving ervan kregen de voorbije jaren een grondige heraanleg. Het doel daarvan was voetgangers en fietsers meer ruimte geven door de plaats voor autoverkeer te beperken. Daarbij hoort ook een part-time autovrij statuut voor de smalle Leuvensesteenweg, die aangelegd werd als woonerf. Autoverkeer is er verboden tussen 7 en 19 uur. In de praktijk worden het verbod op doorrijden en parkeren massaal genegeerd en controle-acties van de lokale politie konden hier niets aan veranderen. Brussel Mobiliteit heeft recent een slimme camera geïnstalleerd aan het begin van de Leuvensesteenweg. De camera kan de nummerplaten scannen van voertuigen die het verbod aan hun laars lappen. Overtreders krijgen dan automatisch een GAS-boete in de bus. Het systeem is echter nog niet in werking. Daarvoor is een akkoord nodig tussen het gemeentebestuur en de gewestelijke instelling Parking.Brussels. Dat akkoord is er nog niet.

Vragen :

- Is het gemeentebestuur intussen gecontacteerd door Brussel Mobiliteit?
- Gaat het college akkoord met het inschrijven van de toegangsbeperking tot de Leuvensesteenweg in het gemeentelijke GAS-reglement?
- Kan en wil het het gemeentebestuur de toekomstige GAS-boetes verwerken?
- Zijn er contacten tussen Brussel Mobiliteit en de gemeente om ook een duurzame oplossing te zoeken voor het parkeerverbod ?